

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de
l'Égalité des chances et des Droits des femmes, concernant
**La discrimination engendrée par le mode de
fonctionnement des SAPS pour les personnes en situation
de handicap**

Madame la Ministre,

Les SAPS sont des services d'aides aux personnes en situation de handicap partiellement subsidiés par l'AVIQ. Si, avant 2007, ces services ne bénéficiaient d'aucune aide (la RW ayant mis en place un moratoire sur le subventionnement de nouveaux projets afin de réaliser un état des lieux des besoins réels de la population en matière de handicap), une enveloppe de deux millions leur a cependant été attribuée à l'époque. Mais cette enveloppe, qui n'a plus évolué depuis lors, est à diviser en une quarantaine de services et 800 handicapés. Ce qui s'avère difficilement suffisant pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions et de gérer leur budget.

Le collectif SAPS n'a, depuis lors, pas cessé d'interpeller vos prédécesseurs pour qu'on se penche sur la situation de leur service, sans succès. Ils ont donc fait appel au Cérias, un centre indépendant de recherche universitaire, pour réaliser une étude et attirer l'attention sur ce que les SAPS vivent au quotidien, sur les discriminations que les bénéficiaires vivent à cause de cette différence de subvention.

Quelles discriminations ? Dans son étude, le centre en pointe principalement trois.

Tout d'abord, une part contributive de l'utilisateur plus importante, ce qui entraîne le risque d'une sélection à l'entrée et une politique à deux vitesses inacceptable. Cela impacte également les usagers qui manquent dès lors de moyens financiers suffisants pour des soins personnels et paramédicaux adaptés, pour des vêtements ou des loisirs.

Ensuite, cela impacte la gestion du personnel, qui sont souvent moins qualifiés aux besoins spécifiques de certains bénéficiaires, qui doivent s'adapter et gérer des tâches qui ne devraient pas être les leurs et bénéficient d'un statut souvent précaire au sein de l'institution. Tout cela entraîne dès lors une grande fatigue professionnelle qui se répercute sur la prise en charge des bénéficiaires ; le turnover du personnel posant notamment un réel problème vis-à-vis des personnes accueillies qui ont besoin, pour la plupart, d'une grande stabilité.

Enfin, cela se répercute également sur l'offre du service : fermeture du centre en journée, repas chaud abandonnés, activités limitées, manque de matériel, transports inexistant ou pas adaptés...

Certes, si l'agrément accordé au SAPS est plus souple au niveau des activités et des normes d'encadrement que celui des services agréés totalement subventionnés, cette souplesse à double tranchant entraîne souvent plus de difficultés pour les services que d'effets bénéfiques puisqu'ils doivent faire face à une grande hétérogénéité du public accueilli, avec un nombre minimal de travailleurs et une exigence de qualification moins élevés.

Les principales personnes touchées par ces discriminations sont évidemment les plus fragilisées, qui disposent de peu de ressources, qu'elles soient de nature financière et/ou familiale mais également celles qui sont en situation de grande dépendance ou les personnes en situation de handicap vieillissantes.

En 2019, les SAPS représentaient 38 services accueillant plus de 800 personnes handicapées et employant plus de 200 équivalents temps plein. Autant de services qui subissent véritablement cette différence de traitement, alors qu'ils assurent une réponse indispensable aux besoins des personnes et de leurs familles dans notre région.

Madame la Ministre, quel est l'état des lieux actuel des besoins rencontrés dans le secteur? Quelle en est votre stratégie d'avenir? Votre cabinet ne pourrait-il pas entendre le Cérias qui a effectué cette étude et rencontrer le collectif SAPS qui s'est constitué afin de chercher une solution? Pour être allée à la rencontre du secteur, je peux vous dire que les services sont à bout.

Je vous remercie.

Réplique de la Ministre :

Mesdames les députées, ces services sont d'une grande aide pour des personnes parfois fort fragiles. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer et d'aller en visiter une en région liégeoise. Effectivement, je trouvais que les services qui étaient rendus étaient particulièrement intéressants.

Considérant le moratoire qui existait à l'époque sur l'agrément de nouveaux services d'accueil et d'hébergement pour personne en situation de handicap, le Gouvernement wallon a approuvé voici maintenant 20ans un arrêté qui prévoyait l'agrément sans subventionnement de nouveaux services. Ces services se sont regroupés en un collectif pour réclamer un financement de leurs activités et, en 2008, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation relative aux services – les SAPS, qui organisent des activités pour les personnes handicapées – ce qui a permis d'assurer structurellement, mais de manière partielle, leur financement. Ceci explique leur appellation de « services agréés partiellement subventionnés ». Ces SAPS sont actuellement au nombre de 48 pour une capacité d'accueil de 980 places. Ils répondent effectivement...

(Réaction d'un intervenant)

Ces SAPS – je vous donnerai les documents après si vous le souhaitez – sont actuellement au nombre de 48 pour une capacité d'accueil de 980 places. Ils répondent effectivement à des besoins d'accueil ou d'hébergement de personnes en situation de handicap. Les normes qui régissent ce type de service sont plus souples, en terme notamment d'encadrement et d'infrastructure que les services qui sont subventionnés totalement. Les SAPS sont essentiellement financés par des aides à l'emploi, avec 842 emplois de type APE, article 60 ou encore PTP, et un financement partiel de l'AVIQ.

À noter que ces services accueillent des personnes dites prioritaires via le dispositif des places nominatives. Une subvention annuelle leur est alors versée pour chacune de ces personnes accueillies. À ce jour, 138 places nominatives sont actives dans les SAPS. Les services SAPS peuvent également accueillir jusqu'à 25 % de résidents français dont la prise en charge est assurée financièrement par les autorités françaises. Selon les informations dont je dispose, une cinquantaine de personnes sont concernées.

Je vous concède que la situation de ces services, comparativement à la situation des services agréés et subventionnés, interpelle. Vous l'aurez compris et vous l'aurez dit chacune à votre manière, l'enjeu est essentiellement budgétaire. Cela, c'est pour le côté négatif.

Pour le côté positif, cela fait deux tiers de la majorité. Il ne reste plus qu'un groupe à convaincre pour avoir des moyens supplémentaires, que je veux bien volontiers demander si j'ai le soutien du Gouvernement évidemment. Je veux bien m'inscrire dans une programmation progressive. Cela dépend des arbitrages budgétaires. Je ne manquerai pas d'être attentive et de proposer au gouvernement dans une hypothèse de dégager des moyens budgétaires additionnels.

Je voudrais également noter qu'une réflexion devra être menée dans le cadre de la réforme APE pour pérenniser les moyens qui leur sont actuellement octroyés.

Par rapport au projet de transformation des PTP en APE, on pourrait l'envisager pour ces services-là également.

Réplique de Caroline Cassart :

Nous avons au moins un point commun : nous avons tous rencontré le secteur et nous sommes interpellés. Oui, cette différence m'interpelle parce que je suis quelqu'un qui aime bien avoir une vision. Je n'aime pas ces inégalités. Cela vous interpelle aussi et pourrait interpeller un maximum de citoyens.

L'enjeu est important. La demande de moyens supplémentaires, vous me dites que l'on pourra en parler au Gouvernement et avoir une programmation progressive. C'est un signal d'ouverture. Cela me fait plaisir parce que je pense que le secteur a besoin d'un signal fort. Il y a très longtemps qu'il milite. C'est pour cela qu'ils ont fait cette étude afin de mettre ces trois discriminations en avant.

Par rapport aux points APE, vous dites bien que vous souhaitez les pérenniser. Vous avez bien dit aussi dans votre réponse que les SAPS avaient des points APE, mais les autres services subsidiés ont aussi des points APE. Les autres services subsidiés ont des points APE et les subsides. Ici, les SAPS n'en ont pas. C'est une première remarque.

Deuxième remarque, vous m'avez dit dans votre réponse qu'il y avait 25 % de ressortissant français qui ont été subsidiés par la France. Il me revient que ces chiffres ne sont pas tout à fait exacts. Je pense donc qu'il faut continuer à travailler.

Il paraît qu'il y aurait 97 % de Belges, me dit-on. Vous avez eu une information, j'en ai reçu une autre. Le but n'est pas de les mettre en contradiction ; c'est d'interpeller pour voir comment on peut faire avancer le dossier et trouver des solutions.

Je sais très bien que l'on ne trouve pas une solution en deux semaines. En tout cas, votre ouverture me paraît positive. Le fait que deux parlementaires se soucient du problème me paraît aussi intéressant. Il faut continuer le travail et on peut travailler en collaboration pour trouver des solutions et pérenniser cette demande.

Par rapport aux points APE. C'est très bien si on peut les pérenniser donc je vous rejoins tout à fait là-dessus. Mais les points APE sont aussi pour les services subventionnés, ce qui crée une double discrimination.

Je termine aussi en disant que je n'ai rien contre les services subventionnés. Ici, je prends évidemment le relais par rapport à une demande en tant que parlementaire et un respect par rapport au secteur. Le but n'est pas de donner moins à un service pour en donner plus à l'autre ; le but c'est en tout cas qu'il y ait moins de discrimination, me semble-t-il.